

URBANISME **-AVIS D'ANNONCE DE PROJET-**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEURS	Monsieur et Madame LAURENT - GELY
SITUATION DU PROJET	Rue du Maquis, 20 à Waha division 7, section C n° 144E
NATURE DU PROJET	<u>transformation et extension d'une partie de garage en un cabinet de kinésithérapie</u>
MOTIF DE L'ANNONCE	écarts au Guide communal d'urbanisme (aire rurale de bâti discontinu) : - 2.3.4.4.3. : profondeur volume secondaire > 8 m (total de 21m); - 2.3.4.5. : volume secondaire à toiture plate; - 2.3.4.9.2. : matériaux d'élévation (parement brique émaillé de teinte verte + bardage métallique de ton noir);
REFERENCE DOSSIER	PU/2025/085

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/08/2025 au 01/09/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
*Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne*
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le 30 juillet 2025